

## Questionnaire

### « Quelle politique régionale pour la vie associative ? »

#### Partie I – Le dialogue et les instances de concertation

---

**Q1-Comment comptez-vous organiser le dialogue avec les associations du territoire régional ?**  
(Plusieurs réponses possibles)

- Il y aura une Vice-Présidence à la vie associative et un.e élu.e sera spécifiquement désigné.e comme interlocuteur des associations
- Notre équipe s'appuiera sur les organisations associatives représentatives : le Mouvement associatif et les coordinations sectorielles
- Notre équipe n'a pas besoin d'intermédiaire, elle dialoguera en direct avec toutes les associations du territoire
- Nous n'entendons pas mettre en place de dialogue structuré avec les associations, puisqu'elles n'entrent pas dans le champ de compétence de la collectivité

**Q2- En 2014 l'Etat, les représentants des collectivités (ARF, ADF et AMF) ont signé une Charte d'engagements réciproques avec le Mouvement associatif.<sup>1</sup>**

**Qu'en pensez-vous ?** (Plusieurs réponses possibles)

- Je connais cette Charte, je pense que c'est un bon outil de dialogue entre les associations et les pouvoirs publics et je m'engage à la décliner régionalement
- Je ne connais pas cette charte mais je suis prêt à en prendre connaissance et à engager une concertation avec les associations pour la co-construire et la décliner régionalement
- Je sais que des démarches similaires existent sur notre région et je m'engage à les prendre en compte ou à relancer si nécessaire un processus de concertation
- Je connais cette charte mais ce type de démarche ne me paraît pas prioritaire
- Je ne la connais pas et n'en perçois pas l'utilité : nous n'engagerons pas de travail sur ce sujet

**Q3- Pensez-vous important d'avoir un dialogue régulier avec les associations du territoire ?**

- Oui
- Non

---

<sup>1</sup> Charte des engagements réciproques a été déclinée en 2015 sur le territoire ligérien entre le Préfet de Région et le Mouvement associatif des Pays de la Loire.

**Q4- Quelles instances de concertation et de co-construction de politiques favorables à la vie associative comptez-vous mettre en place et/ou renouveler ?**

(Plusieurs réponses possibles)

- Nous inviterons les réseaux associatifs à la conférence territoriale
- J'organiserai des Assises de la vie associative en début de mandat
- Je mettrai en place un comité régional de la vie associative qui se réunira au moins 3 à 4 fois/an
- J'organiserai régulièrement des concertations sectorielles
- Il n'y aura pas d'instance de concertation formalisée, la concertation sera organisée au coup par coup en fonction des priorités régionales
- Il n'y aura pas de concertation parce que la vie associative n'est pas une priorité
- Je donnerai toute la place aux réseaux associatifs dans les Conférences Régionales Consultatives

**Partie 2 - La prise en compte de la vie associative et les moyens dédiés**

---

**Q5- Conserverez-vous ou mettrez-vous en place un service dédié à la vie associative -avec des moyens afférents- dans la future collectivité régionale ?**

- Oui
- Non

**Q6- Si vous prévoyez de créer un département « Vie associative » dans un service plus large, celui-ci sera plutôt inclus dans :**

- Un service Sports, Culture, Education populaire et/ou Jeunesse...
- Un service ESS au sein de la Direction de l'économie
- Un service « Développement territorial »
- Autre, précisez : en lien avec les enjeux de démocratie, de citoyenneté, et de développement territorial

**Q7- Comment organiserez-vous la prise en compte de la vie associative au sein des différents services de la collectivité ?**

- Un interlocuteur vie associative sera désigné dans chacun des services concernés
- Un interlocuteur unique sera chargé de faire la médiation avec l'ensemble des services
  - en lien avec le cabinet du président(e)
  - avec le, la vice-président(e) chargé(e) de la Vie Associative
  - autre, précisez :
- Il n'y aura pas de prise en compte transversale de la vie associative

**Q8- Concernant les modes de financement des associations, quels seront les choix faits par votre collectivité ? (Plusieurs réponses possibles)**

- Nous prévoyons de travailler avec les représentants du secteur associatif pour élaborer des outils de contractualisation adaptés en lien avec la nouvelle circulaire du Premier ministre
- Je m'en remettrai à l'avis de mes services juridiques
- Je pense plus pertinent de passer systématiquement par des appels d'offre et une mise en concurrence
- Je ne financerai les projets associatifs uniquement sous forme d'appels à projets
- Je serai attentif à préserver l'initiative associative en privilégiant la subvention quand c'est possible et pertinent
- Je mettrai en place des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs et de Moyens pour sécuriser les financements

**Q9- Concernant la possibilité d'accorder des subventions de fonctionnement :**

- Ce sera possible dans certains cas, dans le cadre de CPO
- Nous accorderons des financements de fonctionnement :  
Sous quelle forme ?
  - animation de la vie associative
  - aides à l'emploi
  - autre, précisez :
- Il n'est pas envisagé d'attribuer des financements sur du fonctionnement, nous ne financerons que des projets

**Q10- Parmi la liste suivante, quels seront les financements que vous maintiendrez ou que vous développerez éventuellement ?**

- Le financement des têtes de réseau associatives
- Le financement de l'accompagnement associatif (Dispositif Local d'Accompagnement...)
- Le financement de l'emploi associatif par la création ou le maintien de dispositifs spécifiques
- Le financement de la formation de bénévoles
- Autre(s), précisez : des outils innovants d'ingénierie financière autour du renforcement des fonds propres, de l'immobilier, du portage des projets européens
- Aucun financement de ce type ne sera maintenu.